24 janvier 2006 **06.303**

Question Yvan Botteron et Rolf Graber

Certifications ISO: attention à la "surqualité"!

Au début du mois de janvier, le service cantonal de la protection de l'environnement (SCPE) a annoncé à la presse avoir reçu une double "récompense" dans le domaine de l'assurance qualité et de la gestion environnementale. En fait de récompense, il faut lire ici que le SCPE a reçu les certifications ISO 9001 et 14001.

Les responsables d'entreprises savent les coûts exorbitants de telles démarches. Nombreux sont ceux qui y renoncent, tant pour des questions de prix que de complexité de mise en oeuvre.

Dans ce cadre, nous invitons le Conseil d'Etat à dresser l'inventaire des démarches de certification en cours, en séparant celles qui ont un caractère obligatoire. Nous l'invitons aussi à informer le Grand Conseil sur ses intentions dans ce domaine.

En particulier, dans un souci d'économie, le Conseil d'Etat envisage-t-il de renoncer aux certifications qui ne résultent pas d'une obligation légale?